



## Commune de MINORVILLE 54385

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### N° 29-01062026 – Destination des coupes issues de la forêt communales

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	8
Date de Convocation :	27 mai 2026
Date d'affichage	27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> juin à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe HENNEBERT, Madame Isabelle BRISSON, Monsieur Stéphane MOUROT, Madame Astrid MALLICK, Monsieur Stéphane SCHOUG, Madame Nathalie MIGLIERINA, Monsieur Jérôme MAQUIN, Madame Sandra COLLIGNON.

Etaient excusés : Madame Virginie DAVID et Monsieur Marc THIRIOT.

Etait absent : Monsieur Philippe NICLOUX.

Madame Isabelle BRISSON a été désignée secrétaire de séance.

#### **Objet : Destination des coupes issues de la forêt communales**

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Décide d'exploiter la parcelle 40 ; et également de terminer l'exploitation des parcelles 30 et 31.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité des garants :

Jérôme MACQUIN, Philippe NICLOUX, Marc THIRIOT et Stéphane SCHOUG.

Conformément aux articles L.145.1 et L.145.2 du Code Forestier, le conseil municipal fixe par feu ;

- le délai d'abattage au 30.04.2027

- le délai de vidange au 30.09.2027

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus

Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;

Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 01/06/2026

Le Maire

Philippe HENNEBERT

